



PREFET DU DOUBS

ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE  
CHAUCENNE

12 ET 19 DECEMBRE 2021

A L'ATTENTION DES CANDIDATS

DEPOT DES CANDIDATURES

- Tous les candidats doivent déposer candidature en Préfecture pour le **1<sup>er</sup> tour** de scrutin :

**Lundi 22, Mardi 23, mercredi 24 novembre 2021** de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

**Jeudi 25 novembre 2021** de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

- Si le nombre de candidats au 1<sup>er</sup> tour est inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, de nouveaux candidats pourront déposer leur candidature pour le **2<sup>nd</sup> tour** de scrutin :

**Lundi 13 décembre 2021** de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

**Mardi 14 décembre 2021** de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

PIECES A FOURNIR

- Formulaire Cerfa n°14996-03
- Copie d'un justificatif d'identité du candidat
- Justificatifs de l'éligibilité indiqués au verso du formulaire Cerfa, selon votre situation (électeur dans la commune / électeur dans une autre commune / non inscrit sur une liste électorale).

ADRESSE DE DEPOT

Préfecture du Doubs  
Bureau des élections – n° 116  
Espace Chamars – 3 avenue de la Gare d'Eau  
BESANCON

**La candidature doit être déposée personnellement par le candidat, ou par son mandataire.**

Un récépissé de dépôt sera délivré au déposant, par le bureau des élections, à réception de la candidature.

Aucun autre mode de transmission (par voie postale ou électronique) ne sera accepté.

Pour toute information complémentaire : [pref-service-election@doubs.gouv.fr](mailto:pref-service-election@doubs.gouv.fr)